



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5916

Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des chefs de district du service des lignes de France-Telecom et, en particulier, sur leur demande pour etre classes en cadre A Il souhaiterait connaitre les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser une issue valorisante pour cette categorie de personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que les concours speciaux organises ces dernieres annees n'ont pas permis la promotion en categorie A de tous les chefs de district. Il convient neanmoins de rappeler que ces fonctionnaires peuvent postuler sur la liste annuelle d'aptitude pour l'acces au grade d'inspecteur, dont un sixieme du recrutement est reserve a cette voie. En tout etat de cause, le cas des chefs de district reste suivi avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5916

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3401